



Relais d'assistant(e)s maternel(le)s

CHARTRE DE VIE DES TEMPS COLLECTIF

Cette Charte vise à définir **les règles de vie** pendant les temps collectifs. Elle s'adresse aux Animatrices, aux Assistantes Maternelles, aux Gardes à Domicile et aux enfants. Cela afin de garantir la **sécurité** et le **bien-être** des enfants ainsi qu'un cadre professionnel favorisant **les échanges** et l'**observation** dans **la convivialité, la tolérance** et **le respect** de chacun.

● La place de l'Animatrice

Elle doit être garante du cadre des temps collectifs et assure un moment convivial et être disponible.
Elle doit apporter son expérience professionnelle (son savoir-faire et son écoute) pour accompagner au mieux les assistant(e)s maternel(le)s et gardes à domicile dans leurs pratiques et leur professionnalisation.
Elle doit apporter une attention particulière à chaque enfant accueilli.
Elle doit prendre en charge le déroulement de la matinée, pendant lequel un atelier peut être proposé.

● La place de l'Assistant(e) Maternel(le) et de la Garde à Domicile

Elle est responsable des enfants qui l'accompagnent tout en participant au bien-être de tout le groupe.
Elle doit garantir la sécurité physique et affective de chaque enfant, être vigilante et veiller à ce que l'enfant respecte les règles du lieu.
Elle doit être respectueuse, dans le non jugement envers autrui, veillé à la discrétion professionnelle et à la confidentialité.
Elle doit s'abstenir de parler des difficultés concernant l'enfant ou sa famille.
Elle met à profit ce temps pour observer les enfants, échanger avec ses collègues.

● La place de l'enfant

Il doit être respectueux de ses camarades, des adultes, des règles, et des jeux.
Il doit pouvoir évoluer à son rythme en toute sécurité et en toute confiance.
Il doit pouvoir aller à la rencontre de l'autre (enfant ou adulte), vivre de nouvelles expériences et jouer librement.





Relais d'assistant(e)s maternel(le)s

CHARTRE DE VIE DES TEMPS COLLECTIF

● Déroulement d'un Temps Collectif

Avant tout accueil en Temps Collectif, l'assistante maternelle doit impérativement avoir fourni au Relais :

- Son agrément en cours de validité,
- Sa responsabilité civile ainsi que celle des enfants dont elle a la garde,
- L'autorisation de soins de chaque enfant,
- Avoir pris connaissance et signé le règlement intérieur et la charte de vie des temps collectifs.

● Les Temps Collectifs se déroulent de 8h30 à 11h30

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, ils sont organisés par groupe.
- Les mercredis sont réservés aux inscriptions libres en priorité pour les périscolaires.
- Pendant les vacances scolaires,
 - Des temps collectifs « spécial grands » sont réservés aux enfants scolarisés. Les professionnelles n'ayant pas d'enfants allant à l'école ne peuvent pas venir sur ces temps d'accueils.
 - Des temps collectifs « spécial petits ».
 - La professionnelle doit prévenir le relais en cas d'absence avant 8h30 afin de libérer la place.
 - Il est impératif d'arriver avant 9h15 afin de laisser aux enfants le temps de se réappropriier les lieux et de se sentir en sécurité.

● Lors de l'arrivée au relais

- Les professionnelles s'inscrivent sur le cahier de présences.
- Tout le monde (petits et grands) reste en chaussettes ou met des chaussons.
- Sur les pieds nus mettre des chaussons jetables.
- Le téléphone portable reste dans le sac en silencieux.
- Les photos sont prises uniquement avec l'appareil du relais.





Relais d'assistant(e)s maternel(le)s

CHARTRE DE VIE DES TEMPS COLLECTIF

● Lors du temps d'accueil entre 8h30 et 9h15 : Le jeu libre

C'est un temps de jeux libres très important pour le développement de l'enfant car il lui permet d'aller à son rythme, d'être imaginatif. L'enfant se réapproprie l'espace.

- Bien penser à apporter « doudou sucette » de l'enfant qui en a besoin.
- Veiller à maintenir un niveau sonore agréable lors des échanges.

● Lors du temps de regroupement de 9h30 à 10h

Lorsque la cloche sonne, tout le monde participe au rangement de la pièce.

- Certaines préparent la collation (verres et boudoirs), pendant que d'autres encadrent le lavage des mains.
- On s'installe à table pour chanter, tout le monde s'assoit et participe aux chants.
- Les enfants peuvent prendre une petite collation puis se débarbouiller avec un gant.
- Des professionnelles débarrassent pendant que d'autres veillent sur les enfants qui retournent jouer.

● Lors du temps du café

Le café se prend avant 9h ou après le goûter des enfants vers 10h.

C'est à tour de rôle, afin qu'il y ait toujours quelqu'un auprès des enfants.

On ne s'éternise pas afin que l'atelier proposé par l'animatrice puisse se mettre en place.

● Lors de l'atelier

Il est facultatif et proposé en fonction des enfants accueillis, de leurs besoins ou des thèmes qui ponctuent l'année.

Les enfants ne sont pas obligés de participer et surtout pas tous en même temps.

Ils peuvent continuer à jouer librement sous la surveillance d'un groupe d'adultes.

Les autres professionnelles s'occupent de tous les enfants de l'atelier.

Il n'y a pas obligation de production, l'enfant fait tout seul, afin de favoriser la notion de plaisir, de découverte et d'expérimentation.





Relais d'assistant(e)s maternel(le)s

CHARTRE DE VIE DES TEMPS COLLECTIF

Lors du change et du couchage

Chaque professionnelle s'occupe des enfants dont elle a la charge afin de favoriser son sentiment de continuité et de sécurité.

- **Le change** Utiliser une serviette par enfant puis la mettre dans le bac à linge sale.
Chaque professionnelle apporte ses couches.
Le pot doit être désinfecté après utilisation.
- **Le couchage** Essayer de coucher l'enfant toujours dans le même lit, des turbulettes sont à disposition.
Vérifier le fonctionnement des baby phones et aller régulièrement.
Surveiller le sommeil de l'enfant.

Attention à ne pas faire claquer les portes des chambres car c'est très bruyant.

Au lever de l'enfant, enlever le drap (ou juste un coin) pour indiquer à l'animatrice qu'il a été utilisé.

Lors du départ

Chacun part quand il le souhaite, après avoir participé au rangement de la pièce de jeux.

Genas, le

Signatures

La professionnelle

Les animatrices

.....

.....

